

# LA MÉTHANISATION DANS LE PAYSAGE

## COMMENT RÉALISER SON INSERTION PAYSAGÈRE ?

*L'intégration paysagère du méthaniseur de la ferme de Grignon © CAUE 78*



# LA MÉTHANISATION DANS LES YVELINES

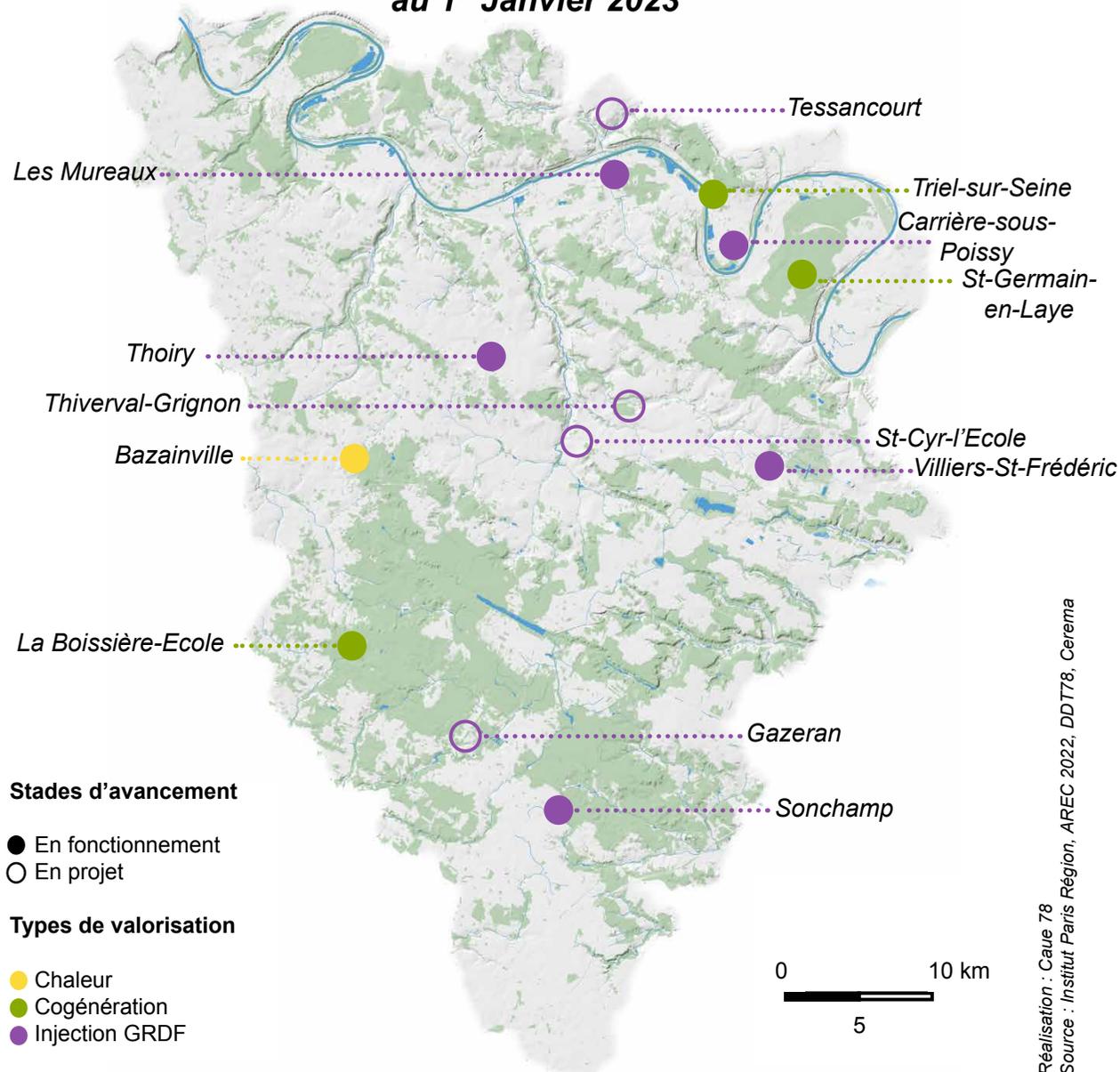


## Unités de méthanisation dans le département des Yvelines au 1<sup>er</sup> Janvier 2023

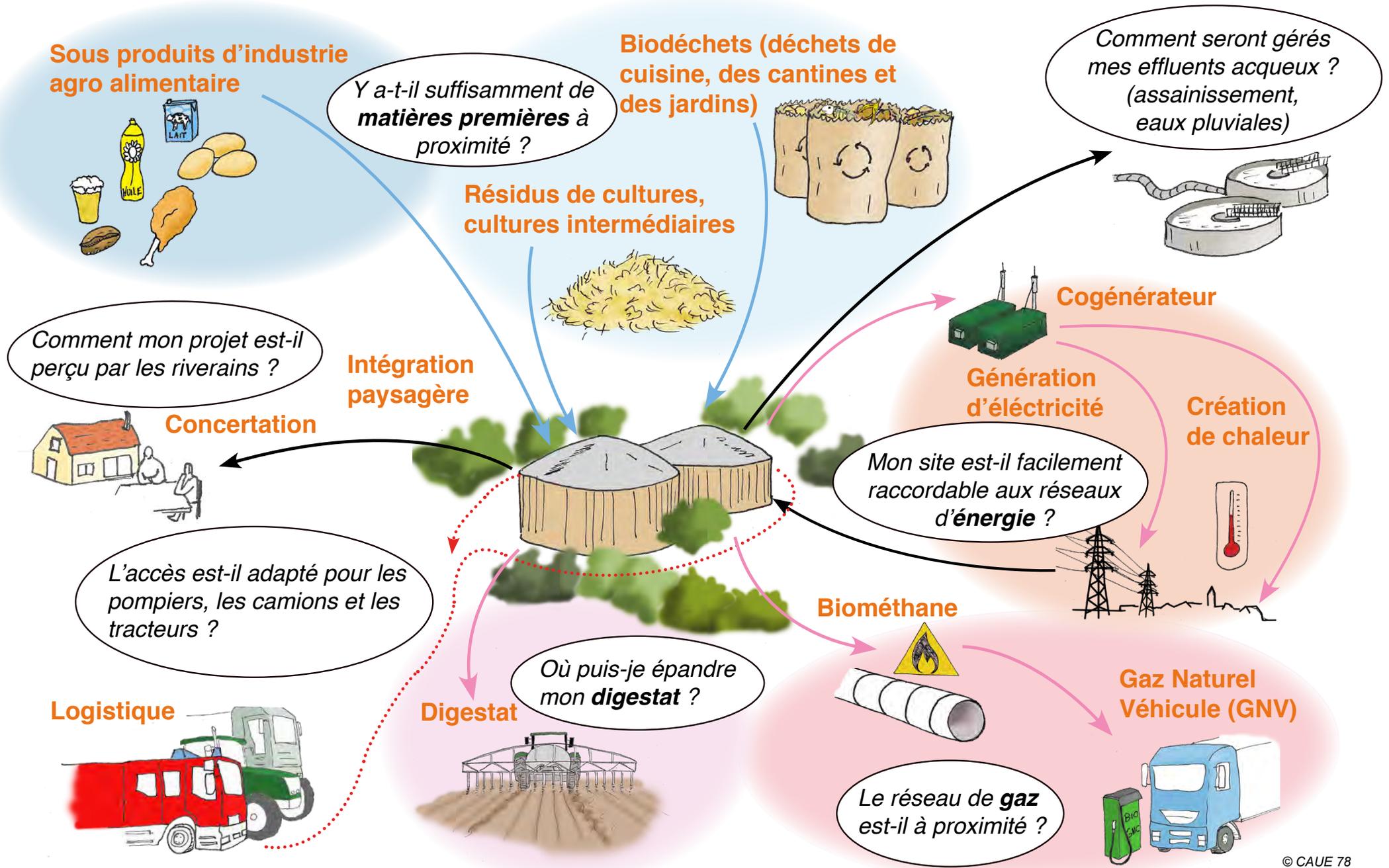
Cette fiche repères est un extrait de la fiche outil méthanisation éditée par la DDT 78, le Cerema et le CAUE 78 en décembre 2023.

Ce document cible principalement la partie insertion paysagère des projets de méthanisation.

Pour en savoir plus sur les démarches liées aux projets de méthanisation, rendez-vous en page 8.



# LES GRANDES QUESTIONS À SE POSER ET LES POINTS IMPORTANTS





# L'IMPORTANCE DU DIALOGUE AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LES RIVERAINS

L'arrivée d'une installation de méthanisation peut être perçue comme un élément de dégradation du paysage. Une attention particulière doit être consacrée au respect du site d'accueil.

**Chaque site et chaque projet sont différents et requièrent un regard particulier.**

**Une étude paysagère devra être menée par le porteur de projet pour en garantir la meilleure insertion possible, et ce, à toutes les échelles (du grand paysage, du site et de ses abords, de la parcelle).**

L'importance du **choix de l'implantation du projet** constitue un **enjeu préliminaire et primordial** que même un **traitement paysager qualitatif** ne saurait compenser.



© CAUE 78

Le choix d'implantation reste essentiel.

Il est pertinent d'**éviter les terrains découverts et visibles de très loin ou proches d'éléments patrimoniaux.**



© CAUE 78

# LES CRITÈRES DE CHOIX DU SITE



## ● La recherche de la proximité des gisements de matières organiques pour limiter leur transport :

Afin de limiter les impacts liés au transport, il convient de **traiter les matières et les déchets les plus locaux possibles** et d'**optimiser le choix de localisation et de conditions d'accessibilité** au regard du gisement.

Ainsi, le projet doit considérer les possibilités d'approvisionnement pour le choix de l'implantation. Afin de faciliter l'instruction de vos demandes d'autorisations administratives (voir ci-après) n'hésitez pas à consulter en amont les gestionnaires de voirie et de déchets.

Des éléments explicatifs relatifs aux circuits empruntés par les poids lourds en entrée et en sortie du site seront sollicités par les services instructeurs.

**Qui contacter ?** *Selon la voirie concernée : votre intercommunalité, votre commune, votre département ou votre syndicat gestionnaire des déchets*

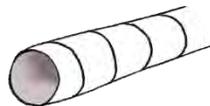
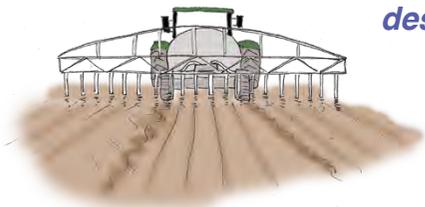


## ● Les opportunités de valorisation de biogaz et du digestat :

Le biogaz peut être utilisé comme source d'énergie au sein des réseaux par cogénération, en valorisation sur site (autoconsommation) ou par injection dans le réseau gaz. **Assurez-vous que la valorisation énergétique est possible à proximité du lieu d'implantation.**

Disposer d'un exutoire, le plus souvent par épandage, pour l'ensemble des matières issues du méthaniseur est une condition nécessaire à la délivrance des autorisations, **des partenariats de proximité sont importants à nouer.**

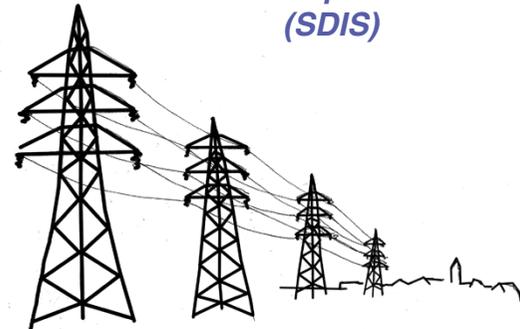
**Qui contacter ?** *GRDF (pour l'injection dans le réseau gaz), la Chambre d'Agriculture (sur la question des digestats), les agriculteurs locaux*



## ● La desserte du site par les réseaux :

Le porteur de projet devra **s'assurer de la desserte du site en eau potable, électricité et assainissement**. Ces éléments seront contrôlés dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations administratives. Par ailleurs, **l'accès du site par les pompiers** doit aussi être étudié.

**Qui contacter ?** *Les opérateurs de réseaux, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)*

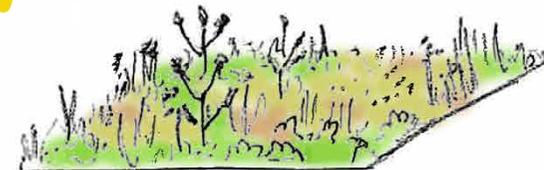


## ● Les caractéristiques environnementales du site :

Le porteur de projet devra **apprécier les impacts du futur méthaniseur, notamment sur la biodiversité, les milieux, les sols...**

L'examen des incidences du projet devra tenir compte de l'ensemble des protections réglementaires et veiller à **limiter l'impact sur la faune et la flore**. Une attention particulière devra être portée à la **limitation de l'artificialisation du sol**.

**Qui contacter ?** *En amont de toute démarche : la DRIEAT, le PNR (si concerné), l'Architecte des Bâtiments de France (si site protégé), l'ARS (si proximité d'une zone de captage)*

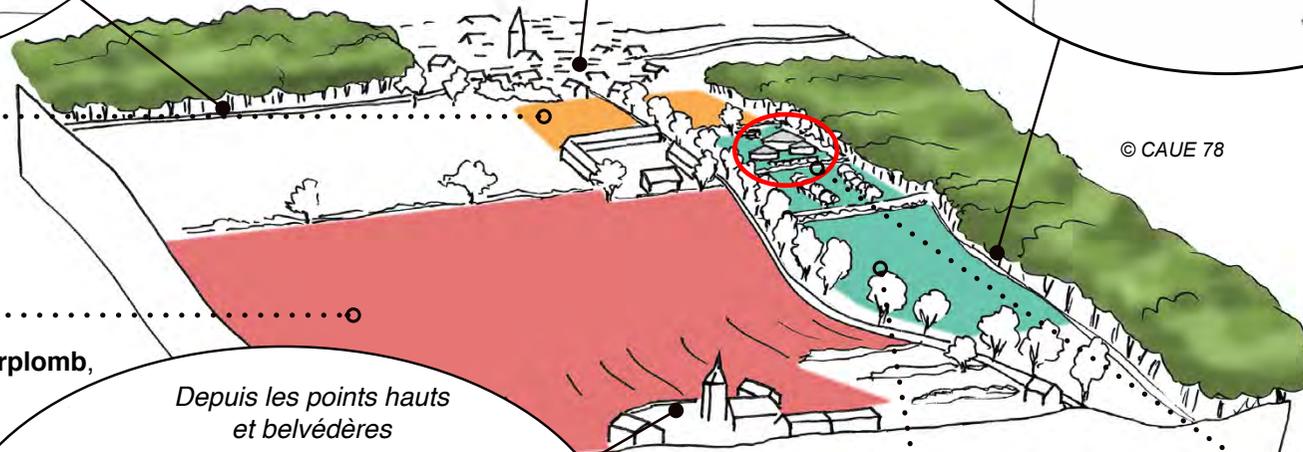
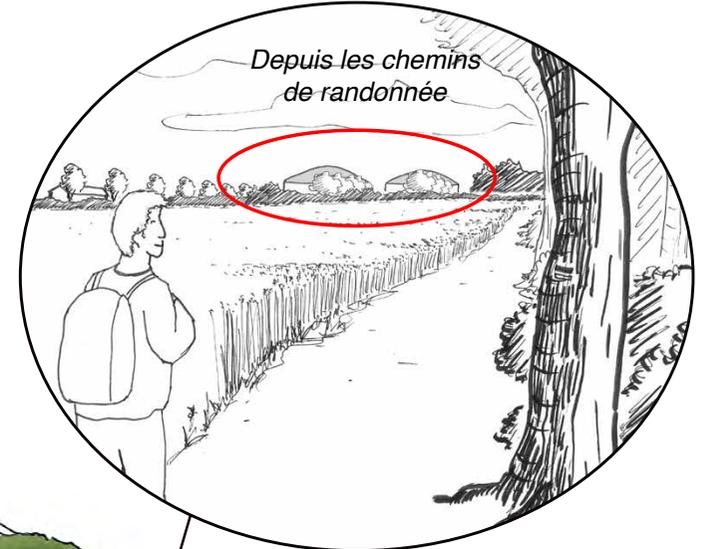
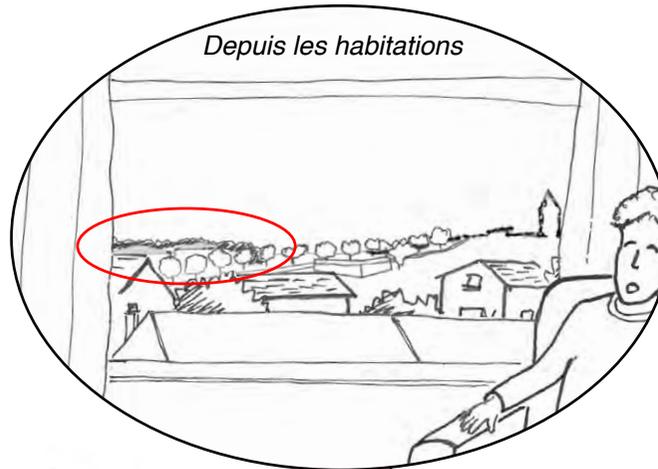
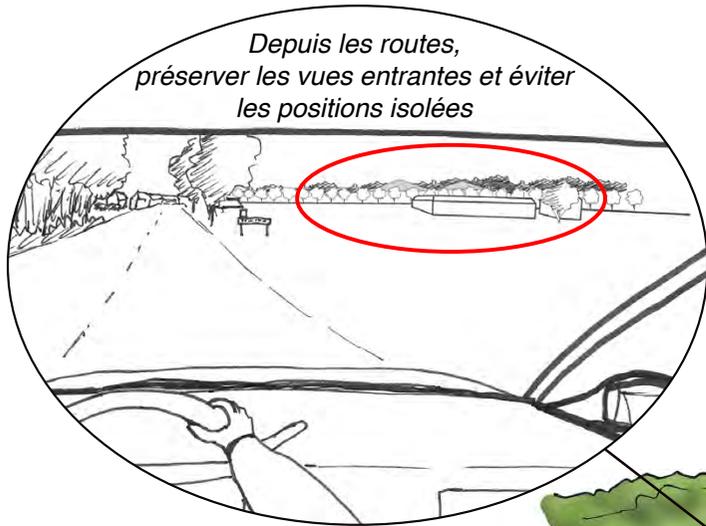




# LES CRITÈRES DE CHOIX DU SITE

## A L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE - Les méthaniseurs sont à intégrer en portant attention à toutes les vues vers le projet.

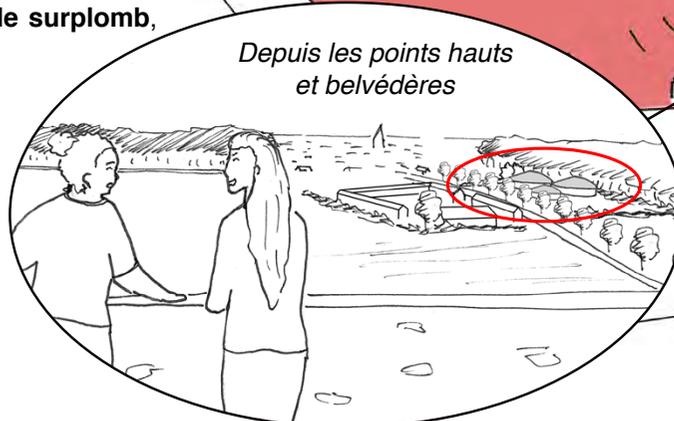
*D'où se voient-ils et jusqu'où sont-ils perceptibles ?*



Eviter de se placer en premier plan devant un site de caractère bâti ou naturel dans le sens des principaux axes d'accès au site remarquable.



Attention à **minimiser les effets de surplomb**, en s'éloignant des lignes de crêtes.



- Implantation à favoriser
- Implantation à éviter (proche de l'exploitation)
- Implantation à éviter (éloignée de l'exploitation)



**Le méthaniseur s'adosse à la ferme sur un terrain plat.**

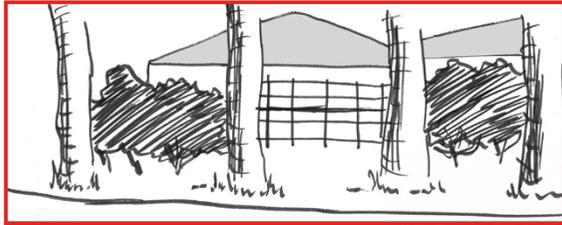
**Préférer les terrains plats, vallées ou plateaux** nécessitant moins de terrassement que les coteaux.



# LES CRITÈRES DE CHOIX DU SITE

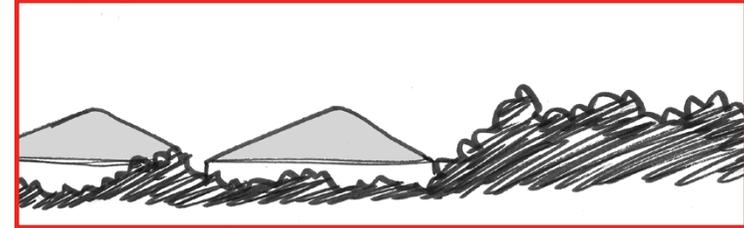
## A L'ÉCHELLE DU SITE ET DE SES ABORDS

Veiller à la qualité de traitement des clôtures et planter des haies à intervalles irréguliers, pour atténuer les effets de longueur du projet



Planter des haies vives diversifiées devant les clôtures en favorisant les essences locales, et en évitant des haies trop régulières ou artificielles

Positionner l'installation à proximité d'un boisement si possible pour éviter un impact trop brutal dans le paysage



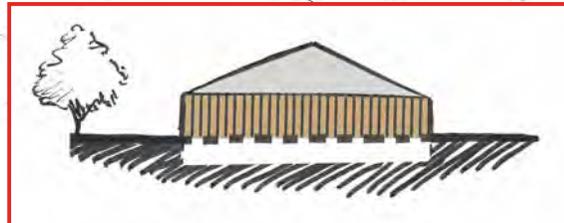
Développer ou renforcer un alignement de bord de route pour rythmer les vues sur le projet

Axer et grouper l'installation avec l'exploitation existante

Conserver un rapport d'équivalence entre l'emprise des bâtiments de l'exploitation agricole et celle de l'installation

Vigilance sur les équipements techniques annexes et sur le raccordement réseau

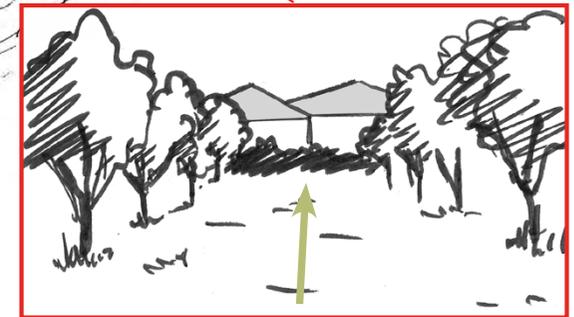
Enterrement les cuves pour minimiser les hauteurs



Attention au choix des matériaux, privilégier en fonction des situations le bois, le gris clair et éviter les couleurs vives

Planter des bosquets (arbres et arbustes) dans l'emprise de l'installation. Recréer des continuités végétales, par exemple ici une lisière

© CAUE 78



Créer des filtres visuels en favorisant un environnement arboré par exemple en investissant les parcelles attenantes avec de l'arboriculture ou de l'agroforesterie

# POUR ALLER PLUS LOIN AVEC LES DÉMARCHES

## POUR VOS DÉMARCHES, SE RÉFÉRER À LA FICHE OUTIL MÉTHANISATION COMPLÈTE CI-CONTRE

[https://www.yvelines.gouv.fr/contenu/telechargement/31375/201715/file/methanisation\\_17janvier.pdf](https://www.yvelines.gouv.fr/contenu/telechargement/31375/201715/file/methanisation_17janvier.pdf)

## Informations sur les démarches en pages 7, 8, 9 et 10 avec les sous-rubriques :

- les régimes des ICPE  
(<https://entreprendre.servicepublic.fr/vosdroits/F33414>)

- le permis de construire  
([ddt-sut@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sut@yvelines.gouv.fr))

- les procédures environnementales : la Loi sur l'eau

- l'agrément sanitaire

- le défrichement

- le plan d'épandage

## Informations sur les contacts pour l'accompagnement des projets en page 11 :

Le CAUE 78 peut accompagner les projets sur les réflexions liées à l'insertion paysagère.

En ce qui concerne les autres démarches, se référer aux acteurs cités à la page 11 de la fiche outil ci-contre.

Réalisé et illustré par Hugo Decoux, Paysagiste conseiller D.E au CAUE 78

Source : Fiche outil méthanisation DDT 78 / Cerema

Date : le 18/04/24

DDT Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Cerema  
Centre National de Recherche Scientifique et Industrielle

78 Yvelines  
c|a.u.e

Fiche outil  
**METHANISATION**  
COMMENT MONTER MON PROJET DE METHANISEUR  
DANS LES YVELINES ?  
décembre 2023

Vous êtes un exploitant agricole, un industriel ou une Collectivité ? Vous portez un projet de méthaniseur dans les Yvelines ?

Cette fiche-outil s'adresse à vous ! Un projet de méthanisation s'inscrivant dans le temps long, nécessitant de nombreuses démarches auprès de différents acteurs, de la réflexion initiale à la mise en service, **cette fiche-outil constitue un « pense-bête » pour ne rien oublier !**

Crédits photo : France Chapron pour l'UD DRIEAT

Unités de méthanisation dans le département des Yvelines au 1er janvier 2023

Stade d'avancement  
○ En fonctionnement  
○ En projet  
Type de valorisation  
● Chaleur  
● Cogénération  
● Injection gaz

Réalisation : Cerema  
Source : Institut Paris Région, AREC 2022, DDT78

1

**POINTS DE REPÈRE SUR LES ENJEUX DE LA METHANISATION**

La méthanisation est un processus biologique naturel qui permet de dégrader la matière organique à l'aide de bactéries. Elle permet ainsi de produire du biogaz d'origine renouvelable, à partir de matière ou de déchets agricoles ou organiques et de réduire leur volume, les émissions de méthane, gaz à effet de serre.

**Il s'agit d'une technologie essentielle pour la transition énergétique territoriale.**

Le développement de la méthanisation est porté à l'échelle nationale par la loi énergie-climat du 8 novembre 2019. Elle fixe un passage à 33 % d'énergies renouvelables de la consommation totale d'énergie d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Ceci se traduit dans le contexte francilien par les objectifs suivants dans la stratégie régionale énergie-climat de 2018 (4 à 5 TWh/an en 2030). La carte ci-contre présente les unités de méthanisation en cours et en projet au 01/01/2023 dans le département des Yvelines.

Fiche complète sur la méthanisation DDT 78, Cerema, CAUE 78